

DEC25065DAJ

Décision du 1^{er} avril 2025 portant fin au mandat de M. Loïc LERAT en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1476 DSI-SIIR-GO et nomination de M. Loïc LERAT en qualité de Directeur adjoint de cette même unité

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et 831-13,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant nomination de M. Louis-Augustin JULIEN en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources à compter du 1^{er} novembre 2023,

Vu la décision du 13 octobre 2023 portant délégation de signature au bénéfice de M. Louis-Augustin JULIEN, Directeur Général Délégué aux ressources,

Vu la décision du 13 décembre 2024 portant prolongation du mandat de M. Loïc LERAT en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1476 DSI-SIIR-GO - DSI-Service Informatique InterRégional Grand Ouest, du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article 1 :

A compter du 01 avril 2025, il est mis fin au mandat de M. Loïc LERAT en qualité de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1476 DSI-SIIR-GO - DSI-Service Informatique InterRégional Grand Ouest.

Article 2 :

A compter du 01 avril 2025 et jusqu'au 30 juin 2025, M. Loïc LERAT est nommé Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1476 DSI-SIIR-GO - DSI-Service Informatique InterRégional Grand Ouest.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2025

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Louis-Augustin JULIEN

